

3C AUDIT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3.000 euros

Siège social : 37 bis, rue du Général Leclerc

92130 ISSY LES MOULINEAUX

R.C.S. NANTERRE B 482 089 661

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2024

L'an 2024

Le 15 mars à 11 heures

Au siège social, à ISSY LES MOULINEAUX

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée 3C AUDIT au capital de 3.000 euros, divisé en 156 parts sociales de 19.23 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

Monsieur Frédéric PRAT,

Propriétaire de 78 parts sociales, ci

78 parts

Monsieur Patrick CAUSSANEL, gérant

Propriétaire de 78 parts sociales, ci

78 parts

TOTAL

156 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Patrick CAUSSANEL, préside la réunion en sa qualité de Gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social.
- Modifications statutaires.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Le rapport de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du code de commerce, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, décide de transférer le siège social de la société du 37 bis rue du Général Leclerc 92130 Issy les Moulineaux au 16 Boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide, en conséquence de la résolution précédente votée de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à VERSAILLES (78000) 16 Boulevard de la Reine.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

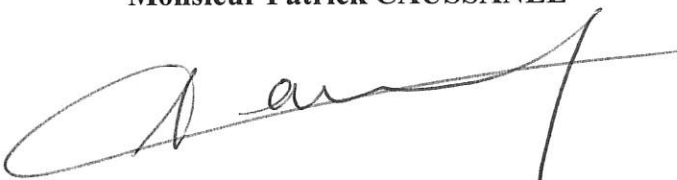
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents ou leurs mandataires, après lecture.

Monsieur Patrick CAUSSANEL



Monsieur Frédéric PRAT

